



# Consignes générales et particulières de sécurité et de santé

Centre de Formation d'Apprentis (CFA)  
Association Parrains d'Espoir

## 1. Objectif et champ d'application

Ces consignes ont pour objet d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être de toutes les personnes présentes dans les locaux du CFA : apprentis, formateurs, personnels administratifs, intervenants extérieurs et visiteurs.

Elles s'appliquent à **tous les bâtiments, salles de cours, bureaux, ateliers, espaces communs et extérieurs** mis à disposition par l'établissement.

---

## 2. Principes généraux de prévention

Conformément aux articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, le CFA applique les neuf principes généraux de prévention, notamment :

- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme ;
- Tenir compte de l'évolution de la technique ;
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou l'est moins ;
- Planifier la prévention ;
- Donner la priorité aux protections collectives ;
- Former et informer les apprentis et salariés sur la sécurité.

### 3. Consignes générales de sécurité

#### a. Conduite à tenir en cas d'incendie

- Garder son calme et **alerter immédiatement** un formateur ou le référent sécurité.
- **Déclencher l'alarme incendie** (boîtier rouge) et prévenir les secours :
  - **Pompiers : 18 ou 112 (portable)**
- **Évacuer sans courir** en suivant le plan d'évacuation affiché dans chaque salle.
- Ne pas revenir chercher ses effets personnels.
- Se regrouper au **point de rassemblement extérieur** indiqué sur les plans.
- Attendre les consignes du responsable d'évacuation ou des secours.

#### b. Conduite à tenir en cas d'accident ou de malaise

- Prévenir immédiatement un formateur ou le référent sécurité.
- **Appeler les secours** si nécessaire (15 – Samu, 18 – Pompiers, 112 – numéro d'urgence européen).
- Ne jamais déplacer une personne blessée, sauf danger immédiat.

#### c. Comportement général attendu

- Respecter les consignes affichées et les règles de sécurité des salles spécialisées.
- Ne pas utiliser le matériel sans autorisation ni formation préalable.
- Interdiction formelle de fumer ou vapoter dans les locaux.
- Maintenir les issues de secours dégagées.
- Signaler immédiatement tout dysfonctionnement, anomalie électrique, fuite, blessure, chute, etc.
- Porter une tenue adaptée au poste (chaussures fermées, vêtements professionnels en restauration ou atelier).

## 4. Consignes particulières selon les activités du CFA

### a. Bureaux, salles informatiques et espaces numériques

- Éviter les câbles au sol et maintenir les postes dégagés.
- Ne pas consommer de boissons ou d'aliments à proximité du matériel informatique.
- Éteindre les postes après utilisation.
- Utiliser uniquement les logiciels autorisés.
- Respecter les règles de **cybersécurité** et de **protection des données personnelles**.

### b. Salle de restauration pédagogique / cuisine

- Port de la **tenue professionnelle complète** obligatoire : pantalon, veste, chaussures de sécurité, charlotte, tablier.
- Manipuler les couteaux et appareils électriques avec précaution.
- Interdiction de courir, de se bousculer ou de plaisanter pendant le service.
- Nettoyer les plans de travail et signaler immédiatement tout liquide au sol.
- En cas de brûlure : passer la zone touchée sous l'eau froide pendant 15 minutes, prévenir le formateur.

### c. Salles de formation commerciale ou de simulation client

- Ne pas déplacer le mobilier sans autorisation.
- Vérifier la stabilité des supports et matériels d'exposition.
- Respecter les consignes d'utilisation du matériel audiovisuel (tablettes, vidéoprojecteurs...).

## 5. Hygiène et santé

- Maintenir une **propreté constante** des locaux et équipements.
- Utiliser les produits d'entretien mis à disposition dans le respect des fiches de sécurité (FDS).
- En cas de symptômes infectieux (fièvre, toux, contagion connue), prévenir la direction avant de venir au CFA.
- Respecter les gestes barrières en cas d'épidémie (gel hydroalcoolique, masques, distanciation).
- Les repas ne peuvent être pris que dans les espaces dédiés.

## 6. Personnes en situation de handicap (PSH)

- Le CFA garantit l'**accessibilité** de ses formations et locaux, conformément à la réglementation en vigueur.
- Tout apprenant en situation de handicap doit informer le **réfèrent handicap** afin qu'un **plan d'aménagement** (pédagogique, matériel ou d'examen) puisse être mis en place.
- Les besoins spécifiques sont anticipés **au moins 12 mois avant les examens**.

## 7. Référents et contacts utiles

Rôle	Nom	Contact
Réfèrent sécurité	ESSADIKI Samir	samir.essadiki@csform.fr
Réfèrent handicap	ESSADIKI Samir	samir.essadiki@csform.fr
Responsable du CFA	BLETIO Coralie	coralie.bletio@c-univers.fr
Urgences médicales	SAMU 15 – Pompiers 18 – 112 (portable)	

---

## **8. Sanctions disciplinaires**

Tout manquement aux consignes de sécurité, comportement dangereux ou dégradation volontaire du matériel pourra entraîner :

- un avertissement écrit,
  - une exclusion temporaire du centre,
  - ou un renvoi définitif selon la gravité des faits.
- 

## **9. Affichage et diffusion**

Les présentes consignes sont :

- affichées dans les locaux du CF
- sur le site internet